



Un an seulement après sa libération, l'avocate française d'origine camerounaise Me Lydienne Yen Eyoum devra intégrer le barreau de Paris.

Selon Jeune Afrique économique qui rapporte l'information, celle qui avait été arrêtée en janvier 2010 dans le cadre de l'opération épervier, puis libérée à la suite d'une remise de peine accordée par le président Paul Biya le 4 juillet 2016 a décroché à 58 ans le certificat d'aptitude à la profession d'avocat, et obtenue les attestations de moralité requise pour s'inscrire au tableau de l'ordre des avocats de Paris où elle va prêter serment le 15 novembre 2017.

En rappel, Lydienne Eyoum avait été condamnée à 25 ans d'emprisonnement au motif qu'elle avait perçu illégalement une somme d'environ 1 milliard de FCFA, saisie lors d'un recouvrement dans les comptes de la société générale des banques du Cameroun (SGBC).

Une plainte contre le président camerounais avait été déposée le 29 juillet 2011 en France avec constitution des parties civiles pour faits de tortures et actes de barbaries sur Lydienne Eyoum. Elle sera alors la deuxième personnalité française d'origine camerounaise à bénéficier de cette mesure exceptionnelle du chef de l'Etat Paul Biya après Michel Thierry Atangana.